



<p>Notifié le</p> <p>Notification reçue le</p> <p>Publié le</p> <p>Certifié exécutoire, le Maire</p>	<p>Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture</p>
--	--

Service : *Secrétariat Conseil Municipal*

ADMINISTRATION GENERALE

Délégation de signature à M. Yvon MARTINEZ. , Adjoint au Maire
en l'absence de M. Gérard ANGELI , Adjoint au Maire,
du 12 mai au 06 juin 2021 inclus

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122.18,
VU l'arrêté n° 1060 du 25 mai 2020 attribuant délégation de fonction et de signature à
M.Gérard ANGELI, Adjoint au Maire,
VU l'arrêté n° 1059 du 25 mai 2020 attribuant délégation de fonction et de signature à M. Yvon
MARTINEZ, Adjoint au Maire,
CONSIDERANT que M.Gérard ANGELI sera absent du 12 mai au 06 juin 2021 inclus,
CONSIDERANT qu'en l'absence de M.Gérard ANGELI, Adjoint au Maire, afin d'assurer le bon
fonctionnement des services, il convient d'attribuer temporairement ses délégations à M. Yvon
MARTINEZ , Adjoint au Maire

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : M. Yvon MARTINEZ, en sa qualité d'Adjoint au Maire, reçoit pour la période du

12 mai au 06 juin 2021 inclus, délégation de signature pour les documents ci-dessous énoncés qui lui seront présentés par le Directeur Général des Services de la Mairie et notamment :

- correspondances nécessaires à la mise en œuvre de la politique municipale, pour le secteur relevant de la délégation de M. Gérard ANGELI,
- contrats et conventions dont la négociation et la signature sont autorisées par délibération du Conseil Municipal, pour le secteur relevant de la délégation de M. Gérard ANGELI,
- arrêtés et décisions relevant de la délégation de M. Gérard ANGELI,
- actes d'engagement de dépenses payables sur facture, dans la limite des crédits ouverts au budget et affectés spécifiquement aux services relevant de la délégation de M. Gérard ANGELI,
- actes relevant de l'application de la législation et de la réglementation nationale dans le domaine de la délégation de M. Gérard ANGELI,
- actes relevant de l'application des règlements institués par arrêtés du Maire ou délibérations du Conseil Municipal, dans le domaine de la délégation de M. Gérard ANGELI.

ARTICLE 2 : Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

11 MAI 2021



Robert MENARD